

MAIRIE DE CHARNAY

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 5 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers : 15 Nombre de présents : 15
 Nombre d'absents : 0
 Nombre de procurations : 0
 Nombre de votants : 15

L'an deux mil quinze, et le 5 janvier,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 19 décembre 2014

Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Gérard DONATY

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014.

DELIBERATION N° 1/2015 : AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des règles comptables et afin de payer les factures de divers travaux urgents, le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015, avant l'adoption du budget primitif 2015 est subordonné à une décision du Conseil Municipal.

Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice précédent hors C/16 et C/18, et de la façon suivante :

CHAPITRE	COMPTE		DEPENSES REALISEES 2014	25% DEPENSES 2014
C/ 21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	3 420.32 €	855.08 €
	2128	Aménagements de terrains	7 740.00 €	1 935.00 €
	21311	Hôtel de ville	7 158.74 €	1 789.69 €
	21312	Bâtiments scolaires	8 879.52 €	2 219.88 €
	21318	Autres bâtiments publics	19 769.88 €	4 942.47 €
	2132	Immeubles de rapport	707.53 €	176.88 €
	2135	Agencements et aménagements des constructions	2 852.46 €	713.12 €
	21533	Installations de voirie	1 782.32 €	445.58 €
	21571	Matériel roulant - voirie	27 248.62 €	6 812.16 €
	2161	Œuvres et objets d'art	3 500.00 €	875.00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	8 733.56 €	2 183.39 €
	2184	Mobilier	6 165.48 €	1 541.37 €
TOTAL C/21			97 958.43 €	24 489.61 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015, à concurrence de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2014 hors C/16 et C/18, telles qu'indiquées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2015.

MAIRIE DE CHARNAY
COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 5 JANVIER 2015

DELIBERATION N° 2/2015 : Acceptation de la répartition 2014 du produit 2013 des amendes de police relatives à la circulation routière

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 43 du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a sollicité une aide financière au titre des amendes de police, en vue des travaux d'aménagement de sécurité - carrefour RD100 / Limandière.

Ces travaux sont estimés à **13241.10 € TTC**

Monsieur le Maire informe que dans sa séance du 28 octobre 2014, le Conseil Général du Rhône a procédé à la répartition 2014 du produit 2013 des amendes de police relatives à la sécurité routière, et qu'à ce titre la commune fait l'objet d'une dotation de 4573 Euros.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il appartient à l'assemblée délibérante de :

- s'engager à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité - carrefour RD100 / Limandière, à l'entrée nord du village.

- d'accepter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- S'ENGAGE à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité - carrefour RD100 / Limandière, à l'entrée nord du village.

- ACCEPTE la subvention de 4573 Euros,

DELIBERATION N° 3/2015 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 46-2014 : Adhésion au groupement de commandes « Marché public de prestations intellectuelles » - Instruction du droit des sols

Les services de l'Etat ayant confirmé le retrait définitif de la DDT pour l'instruction et le suivi des dossiers d'autorisations du droit des sols (ADS), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a proposé de lancer un marché visant à offrir un suivi d'aide à l'instruction des dossiers aux communes.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 juillet 2014 a donné son accord pour adhérer au groupement de commandes pour la consultation sur une pré-instruction des autorisations du droit des sols.

Cette délibération pouvant être entachée d'irrégularités, la Préfecture, par courrier du 2 septembre 2014 en demande le retrait, opposant que les articles R 410-5 et R 423-15 du code de l'urbanisme, qui fixent limitativement la liste des autorités pouvant être chargées de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols ne prévoient pas de personnes privées telles qu'un bureau d'études.

Monsieur le Maire propose donc de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer la dite délibération.

MAIRIE DE CHARNAY

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 5 JANVIER 2015

DELIBERATION N° 4/2015 : COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES – APPROBATION DU PACTE FINANCIER PAR LES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que :

Suite à la réunion de présentation du PACTE financier aux Conseillers Communautaires du 5 mai 2014, deux compétences restaient en suspens : Les compétences Jeunesse et Petite Enfance.

La délibération du 7 mai 2014 a arrêté les nouvelles compétences exercées par la Communauté de Communes. Un nouveau travail a été réalisé sur les compétences Jeunesse et Petite Enfance, finalisant le coût de ces compétences et instaurant une solidarité de 15% sur ces coûts.

Le 29 octobre 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie et a approuvé le PACTE financier à l'unanimité (29 voix POUR et 2 abstentions). S'agissant d'un accord dérogatoire, le pacte devait être approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire pour être applicable.

Dans sa séance du 10 décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé à 48 voix POUR, 2 Abstentions et 1 voix CONTRE. L'unanimité n'étant pas atteinte, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer. Le pacte financier, à savoir les attributions de compensation seront approuvées si la majorité qualifiée se prononce favorablement.

La majorité qualifiée est constituée, si 2/3 des 34 communes représentant la moitié de la population, OU la moitié des communes représentant les 2/3 de la population, votent le pacte.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
APPROUVE LE PACTE Financier à l'unanimité.

ARRETE : OBJET : Délégation de fonctions d'officier d'état civil

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 2122-8 et R. 2122-10,

Vu le Code civil et notamment son article 334-1,

Vu la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille,

Vu la loi du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille,

Vu le décret du 29 octobre 2004 portant application de la loi du 4 mars 2002 modifiée relative au nom de famille et modifiant diverses dispositions relatives à l'état civil,

Vu l'arrêté municipal 2014-084 du 4 décembre 2014, portant recrutement par voie de mutation de Madame Sandrine DARGES, adjoint administratif de 1^{ère} Classe titulaire, à compter du 16 décembre 2014,

ARRETE

Article premier

Madame Sandrine DARGES, âgée de 38 ans, grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est déléguée pour une durée de 6 ans, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2

À ce titre, Madame Sandrine DARGES, sera exclusivement chargée de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. En outre cet agent pourra recevoir les déclarations parentales conjointes de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom. Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire territorial susvisé.

MAIRIE DE CHARNAY

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 5 JANVIER 2015

Article 3

Délégation de signature est donnée à madame Sandrine DARGES pour l'authentification des copies et, dans les conditions prévues à l'article L2122-30, la légalisation de signature.

1. VIE LOCALE

Règlement du Cimetière :

Un règlement a été élaboré reprenant entre autre les conditions d'attribution des concessions, les obligations d'entretien, l'interdiction de planter des arbres ou des arbustes. Il a été présenté au Conseil qui l'a approuvé à l'unanimité, et sera affiché à l'entrée du cimetière.

1-1 Commission culture :

R.A.S

1-2 Associations :

R.A.S.

1-3 Commission Tourisme :

Rosé Nuits d'Été : C'est le spectacle des « Gens de Charnay » qui sera inclus dans les festivités de Rosé Nuits d'Été.

1-4 Commission Agriculture environnement :

R.A.S.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

R.A.S.

1-6 Commission communication :

Le Bulletin Intercommunal a bien été distribué en fin d'année.

Le prochain Charnay Infos est prévu pour la mi-mars.

Création du Logo Mairie : 2 agences ont été consultées. Parmi les nouvelles propositions présentées début janvier, 2 ont été sélectionnées par la commission. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a retenu la proposition n°2 avec 9 voix POUR, contre 5 voix pour la proposition n°1 et une abstention.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 13 janvier et travaillera sur l'organisation des vœux du Maire.

1-7 Commission travaux :

- La porte et les fenêtres du local commercial ont été changées, ainsi que les radiateurs.
- Un radiateur a été remplacé dans l'appartement de la poste.
- La restauration de la statue de Saint-Claude est presque terminée
- Il faudra envisager le changement de la chaudière de l'école

La prochaine réunion de la commission travaux aura lieu le lundi 19 janvier à 18h30.

1-8 Commission appels d'offres :

R.A.S.

1-9 Bibliothèque :

R.A.S.

MAIRIE DE CHARNAY

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 5 JANVIER 2015

2. FINANCES

La commission finances se réunira début février pour la préparation du budget prévisionnel 2015.

3. URBANISME :

1°) PERMIS DE CONSTRUIRE

- Le PC de Monsieur LAMBERT pour la construction d'une maison d'habitation dans le nouveau lotissement à Fontainebleau a été déposé. Il sera instruit par la DDT puisque déposé avant le 1^{er} décembre 2014.

2°) DECLARATIONS PREALABLES

- DP de Monsieur et Madame DESVIGNE : Un courrier de prolongation de délai d'un mois a été adressé au pétitionnaire.

3°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Droit de préemption : vente d'une maison d'habitation située 100 rue du bas du Bourg, appartenant à Monsieur Michel SERVAL : la commune ne préempte pas.
- Droit de préemption : vente d'un terrain situé à Fontainebleau, appartenant à la SNC LES HAUTS DE CHARNAY : la commune ne préempte pas.
- Droit de préemption : vente d'une maison d'habitation située 5 rue de la Chère Amie, appartenant à Monsieur Clément BENOÎT : la commune ne préempte pas.

La prochaine réunion de la commission Urbanisme aura lieu le lundi 26 janvier 2015 à 18h30.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

R.A.S.

4-2 Ecole :

70 enfants sur 79 participent aux T.A.P. Leurs réalisations seront présentées à la kermesse de l'école.

4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

68 colis de Noël ont été distribués le 20 décembre.

Cette année, il faudra prévoir un budget plus important pour les aides.

21 mars 2015 : Repas des personnes âgées.

4-4 Agenda 21 :

Samedi 10 janvier : réunion au Bois d'Oingt, sur les actions à mutualiser.

Chantier Jeunesse et Reconstruction : Projet de reconstruire un muret le long de la route du cimetière. Une rencontre avec le propriétaire du terrain en contrebas doit être organisée. Le chantier serait suivi par un élu et un membre de l'Agenda 21. Le coût de ces travaux, estimé par Jeunesse et Reconstruction, après déduction des subventions serait d'environ 4000 €. Les jeunes ainsi que leur responsable (environ 12 à 15 personnes) seront logés à l'école.

MAIRIE DE CHARNAY

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 5 JANVIER 2015

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Les projets retenus seront présentés lors de la cérémonie des vœux.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

R.A.S.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

Lors de la dernière réunion, le SIVU propose de s'occuper du réseau d'eaux pluviales. A ce jour 2/3 du réseau est en non séparatif sur la commune.

5.3 SYDER :

L'entretien de l'éclairage de la place et du parking n'est pas compris dans l'entretien de l'éclairage public. Une demande de devis va être faite.

5.4 Office du tourisme :

R.A.S.

5.5 Communauté de Communes :

R.A.S.

5.6 Espace Pierres Folles :

Le conseil d'administration a eu lieu fin décembre.

Le bilan de l'année est positif, avec une bonne fréquentation.

Un appel pour augmenter les dons a été fait.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 23 janvier 2015 au Domaine de Communes à ANSE à 18h suivie à 19h30 d'une conférence gratuite qui sera donnée par le grand vulcanologue français Jacques-Marie Bardintzeff, sur les relations capitales existant entre les volcans et les hommes : Volcans nuisibles, volcans utiles.

6 et 7 juin : 20 ans du jardin botanique

Dossier GEOPARK : l'accord pour une présentation du dossier est reporté en septembre 2015. Une simplification du dossier a été demandée.

6. QUESTIONS DIVERSES

- La commission électorale est composée du Maire, d'un représentant de l'administration (Monsieur Bruno GIRAUDON) et d'un représentant du tribunal (Monsieur Florian VAPILLON). Monsieur Bruno GIRAUDON nous a adressé sa démission en protestation au changement électoral imposé depuis 2014 aux Communes de plus de 1000 habitants.
Madame Monique BESSON sera proposée comme représentante de l'administration.
- Une maison sera vendue aux enchères le 10 mars 2015, sur décision de justice. La commune ne donne pas suite au droit de préemption.

MAIRIE DE CHARNAY
COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 5 JANVIER 2015

- Un courrier, reçu le 30 décembre en mairie nous informe du souhait des infirmières de mettre fin à leur bail. Un préavis de 6 mois étant nécessaire, le bail prendra fin au 30 juin 2015. A noter, elles restent présentes sur CHARNAY mais déménagent dans un local accessible de plain-pied.
- Monsieur Ulysse DA SILVA, rue du Pinet a assuré la réfection du mur qui soutient la route le long de sa propriété. Le Conseil donne son accord pour le remboursement des frais engagés sur présentation des factures, soit 353 €.
- Une invitation nous a été adressée par « Restauration Pour Collectivité » pour la visite de l'entreprise.
- Le 19 janvier aura lieu le changement du serveur de la mairie. Recensement des besoins de connexion des élus aux ordinateurs de la mairie.

RAPPEL : VŒUX DE LA MUNICIPALITE LE VENDREDI 30 JANVIER 2015 à 19h, Salle de la Mansarde.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 2 FEVRIER 2015 à 20h.